



CHARTRE D'UTILISATION DES STUDIOS BAT RECORDS

Cette chartre est applicable à l'ensemble des usagers des studios de Bat Records. Pour leur bon fonctionnement, elle doit être respectée de chacun-e.

A - Vie du lieu et engagements

Bat Records et son studio d'enregistrement sont des lieux de vie et de rencontres avec une diversité d'usagers qui les fréquentent : l'inclusion, l'égalité, la citoyenneté et l'écologie sont des engagements au cœur du projet. L'établissement tient notamment à garantir un environnement de travail sécurisé à ses salarié-e-s et usagers. Une vigilance est apportée au respect de chaque individualité et à la prévention de toute atteinte à la santé physique ou mentale de chacun-e. À ce titre, aucun comportement inapproprié n'est toléré sur les lieux. D'une manière générale, l'usager s'engage à se montrer respectueux envers l'ensemble des personnes qu'il croise ou avec qui il est amené à travailler, que celles-ci fassent partie des équipes de Bat Records ou qu'elles y soient extérieures. Tout acte ou comportement contraire à ces engagements pourra entraîner une exclusion immédiate de la personne agissante et des poursuites éventuelles à son encontre (notamment dans les situations portant à l'intégrité d'autrui).

Par respect pour tout le monde, merci de bien fermer les portes des studios.

Vos oreilles sont importantes, des protections auditives sont à disposition sur simple demande.

Les usagers doivent respecter les locaux, le matériel et le mobilier mis à leur disposition. •

Un espace cuisine/café est à disposition des usagers

B - Horaires

• Les locaux sont ouverts par défaut de 09h à 18h du lundi au vendredi. Cependant il est possible de réserver en dehors de ces créneaux dans le cadre des sessions d'enregistrement.

• Les créneaux sont fixes et par tranche de 2h cumulables.

• L'installation et le démontage du matériel sont inclus dans le temps de réservation. Vous devez penser à prévoir un temps d'installation suffisant pour la mise en place de votre matériel.

• Afin de garantir un bon fonctionnement des studios pour les usagers et pour le personnel, il est impératif de respecter les horaires convenues lors de votre réservation. Aucun dépassement d'horaire ne sera toléré dans le cas où le studio doit être utilisé par d'autres usagers à la suite d'une réservation.



C - Reglement, réservation, annulation

- Il est possible de réserver les studios via le formulaire disponible sur le site bat-records.com, onglet « STUDIO ». Pour obtenir des informations ou un devis personnalisé, vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse studio@bat-records.com.

- Le studio A est situé au rez-de chaussée pour faciliter l'accès à toutes et tous. Sauf demande expresse et motivée, les mineurs ne sont pas acceptés. Les animaux sont interdits. En cas d'annulation de votre part, merci de prévenir les régisseurs au minimum 48h à l'avance par courriel à studio@bat-records.com, afin que le studio puisse être libéré pour d'autres groupes ou musiciens. Il sera alors possible de reporter ce créneau de réservation mais il ne sera pas remboursable. Les créneaux annulés après ce délai sont dû et non reportables. L'affectation des studios est à la discrétion des régisseurs. Des changements peuvent être effectués dans certains cas spécifiques (nombre important de musiciens, préparation de concert, enregistrement, etc...).

- Les tarifs et horaires sont disponibles sur le site internet bat-records.com. Ils ne sont négociables que dans le cas de projets comprenant plusieurs titres : albums, EP, compilations...

D - Locaux & matériel

- Le studio A est insonorisé et complètement équipé. La fiche technique du studio est disponible sur demande auprès des régisseurs ou sur le site internet bat-records.com. Voir fiche technique

- Pour un usage correct des locaux, il est demandé aux groupes et musiciens :

- De ne pas manger, ni boire dans les studio

- De rendre les locaux propres : jeter dans les poubelles à disposition les cordes usagées, les baguettes cassées ou abimées, les pochettes de cordes vides, les morceaux d'instruments détériorés, les sachets des protections auditives et tout autre déchet, en respectant les consignes de tri appliquées.

- De veiller à ne pas endommager ou emporter du matériel des studios par inadvertance. Dans le cas où du matériel viendrait à être endommagé ou manquant, Bat Records devra facturer au client le coût du matériel endommagé ou manquant.

Les groupes et musiciens sont seuls responsables de leurs effets personnels. Si, avec l'accord des régisseurs, du matériel leur appartenant est stocké dans les studios ou réserves, Bat Records décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.

E - Parking

IL est possible de se garer temporairement devant le studio pour décharger et charger du matériel. Un parking est ensuite disponible à moins de 200m du studio. Il se situe proche de la mairie.



Des manquements répétés à la présente charte pourront entraîner des sanctions allant de l'annulation d'un ou plusieurs créneaux jusqu'à l'interdiction totale d'accès aux studios.

Vous remerciant vivement pour le respect de ces règles, nous nous réjouissons de vous accueillir chez Bat Records.